

**Motion du 26 juin 2023 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Cathy Jacquier, Didier Lyon, Mathieu Romanens, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «Aucune subvention aux associations qui utilisent l'écriture inclusive».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Grand Conseil genevois a approuvé le 17 mars 2023 la motion 2697 qui demande à tous les services de son administration et aux institutions décentralisées cantonales de droit public de proscrire l'usage de l'écriture inclusive, c'est-à-dire le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets;
- que l'écriture inclusive offusque la démocratie du langage. Outre que la correspondance avec l'oralité est impraticable, elle a pour effet d'installer une langue seconde dont la complexité pénalise les personnes affectées d'un handicap cognitif, notamment la dyslexie, la dysphasie ou l'apraxie. (Lettre ouverte sur l'écriture inclusive, Académie française, 7 mai 2021);
- que la gauche extrémiste et néo-féministe utilise l'écriture inclusive dans les administrations universitaires et municipales comme un coup de force administratif permanent. Cet usage militant déconstruit les savoirs, complexifie les pratiques, s'affranchit des faits scientifiques, s'impose par la propagande et exclut les locuteurs en difficulté au nom de l'idéologie;
- que l'écriture inclusive présente des inconvénients majeurs, qu'elle pose problème sur la structuration de la langue elle-même et va à l'encontre de principes scientifiques en linguistique. (M. Louis de Saussure, professeur ordinaire de la chaire de linguistique, Commission des droits de l'homme du Grand Conseil, 10 février 2022);
- que l'écriture inclusive est également exclue des manuels scolaires pour ne pas complexifier l'apprentissage de la lecture des élèves;
- que dans de nombreux pays, le langage est neutre et cela n'a pas mis fin aux problèmes entre hommes et femmes;
- que de nombreuses associations utilisent malgré toutes les mises en garde l'écriture inclusive, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- dès le budget 2024, de ne plus subventionner les associations qui utilisent l'écriture inclusive.